ID: 022-200067981-20251021-DEL2025_10_231-DE

Délibération

Département des Côtes d'Armor GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION

SEANCE DU MARDI 21 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 21 octobre à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle du Conseil d'agglomération de l'Armor à l'Argoat à Guingamp, le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

AUBRY Gwénaëlle (suppléante); BIAVA Denis (suppléant); BILLAUX Béatrice; BOÉTÉ Cécile; BOULANGER Servane; BURLOT Gilbert; CADUDAL Véronique; CALLONNEC Claude; CARADEC-BOCHER Stéphanie; CHAPPÉ Fanny; CHARLES Olivier; CHEVALIER Hervé; CLEC'H Vincent; CORBEL Samuel (suppléant); DOYEN Virginie; DUMAIL Michel; ÉCHEVEST Yannick; GAUTIER Guy; GIUNTINI Jean-Pierre; GOUAULT Jacky; GOUDALLIER Benoît; GRAEBER Sophie; GUILLOU Claudine; GUILLOU Rémy; JOBIC Cyril; KERHERVÉ Guy; LE BARS Yannick; LE BIANIC Yvon; LE CALVEZ Michel; LE COTTON Anne; LE CREFF Jacques; LE FLOC'H Patrick; LE FOLL Marie-Françoise; LE GALL Annie; LE GAOUYAT Samuel; LE GOFF Philippe; LE GOFF Yannick; LE JANNE Claudie; LE LAY Alexandra; LE LAY Tugdual; LE MARREC François; LE MEAUX Vincent; LE MEUR Daniel (suppléant); LE MEUR Frédéric; LE MOIGNE Yvon; LE SAOUT Aurélie; LE VAILLANT Gilbert; LEYOUR Pascal; LINTANF Joseph; LOZAC'H Claude; MOURET Patricia; NAUDIN Christian; PARISCOAT Dominique; PIRIOU Claude; PONTIS Florence; PRIGENT Christian; PRIGENT Marie-Yannick; RANNOU Hervé; RASLE-ROCHE Morgan; RIOU Philippe; ROLLAND Paul; SALOMON Claude; TALOC Bruno; TERTRAIS Isabelle (suppléante); THOMAS David (suppléant); VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

CONNAN Josette à LE GAOUYAT Samuel; HERVÉ Gildas à LE SAOUT Aurélie; INDERBITZIN Laure-Line à CHARLES Olivier; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe à VIBERT Richard; LE BLEVENNEC Gilbert à LE JANNE Claudie; LE HOUÉROU Annie à GOUDALLIER Benoit; PAGNY Gilles à GRAEBER Sophie; PRIGENT Jean-Yvon à ÉCHEVEST Yannick; PUILLANDRE Elisabeth à NAUDIN Christian; SALLIOU Pierre à PONTIS Florance; ZIEGLER Evelyne à LE GOFF Philippe.

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BEGUIN Jean-Claude; BOUCHER Gaëlle; BOUILLENNEC Rachel; BREZELLEC Marcel; CONNAN Guy; DUPONT Frédéric; LARVOR Yannick; LE FLOC'H Éric; QUENET Michel; SCOLAN Marie-Thérèse; VAROQUIER Lydie.

Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants

Présents 66
Procurations 11
Votants 77
Absents 11

<u>Date d'envoi de la convocation</u> : mercredi 15 octobre 2025 Secrétaire de séance Joseph LINTANF



Envoyé en préfecture le 28/10/2025 Reçu en préfecture le 28/10/2025

Publié le 28/10/2025

ID: 022-200067981-20251021-DEL2025_10_231-DE

DEL2025-10-231

CONVENTION PARTENARIALE AVEC LE LYCÉE DE BRÉQUIGNY DE RENNES ET LA FORMATION DESIGN ESPACE DSAA POUR LA RÉALISATION D'UNE RÉFLEXION SUR L'URBANISME TRANSITOIRE À L'ABBAYE DE BÉGARD

Dans le cadre de l'ORT (Opération de Revitalisation du Territoire), la commune de Bégard et l'Agglomération ont engagé une réflexion sur le devenir du site de l'Abbaye de Bégard suite à son rachat le 28 juin 2024 au travers d'un portage foncier avec l'Etablissement Public Foncier de Bretagne pour une durée de 10 ans. L'ambition de ce projet est de proposer un programme mixte comprenant de l'habitat (public et privé), des services publics, et la Cité de la Musique bretonne, unique dans la région. Ce projet ambitieux rayonnera donc à plusieurs échelles : communale, communautaire, régionale, voire même nationale.

Afin d'engager les citoyens et acteurs locaux dans ce projet, une démarche ambitieuse d'urbanisme transitoire est mise en place sur le site. Cette démarche a pour vocation de travailler à l'animation culturelle du site dans un but d'activation sociale engagée auprès de nos concitoyens et de les impliquer au maximum dans ce projet.

Considérant la convention tripartite de partenariat culturel ci-annexée ;

Considérant qu'il est de l'intérêt de Guingamp-Paimpol Agglomération de faire venir de futurs professionnels sur son territoire, mais aussi de l'intérêt du projet de soulever des questions venues de l'extérieur avec un regard différent de celui des acteurs du territoire pour travailler sur l'activation et l'animation du site de l'Abbaye de Bégard;

Considérant la volonté des deux collectivités que sont la commune de Bégard et l'agglomération de Guingamp-Paimpol de développer une démarche participative du type urbanisme transitoire sur le projet de l'Abbaye de Bégard ;

Considérant qu'il est de la responsabilité des pouvoirs publics d'encourager la formation des futurs professionnels par le biais d'une formule professionnalisante accordant une expérience représentative à ces étudiants au cours de leur cursus scolaire ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité :

- Approuve le partenariat avec la formation Design Espace DSAA du Lycée Bréquigny de Rennes pour faire travailler ses étudiants sur le projet de l'Abbaye de Bégard afin de requestionner sa méthodologie d'activation et d'animation événementielle, ainsi que sa venue sur site dans le cadre d'une éventuelle poursuite de ce travail en résidence in situ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer la convention tripartite entre la commune de Bégard, le Lycée Bréquigny et Guingamp-Paimpol Agglomération ainsi que tout document nécessaire à son exécution;
- Autorise le Président ou son représentant à accorder une subvention de 2 000 €, dont la moitié sera refacturée à la commune de Bégard, dans l'hypothèse d'une suite donnée (workshop in situ début avril 2026), afin de participer au financement de l'achat de matériaux/consommables en vue de la réalisation de maquettes et ou prototypes du projet retenu;



Envoyé en préfecture le 28/10/2025 Reçu en préfecture le 28/10/2025

Publié le 28/10/2025

ID: 022-200067981-20251021-DEL2025_10_231-DE

 Autorise le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme,

Le Président,

Vincent LE MEAUX

Le Secrétaire de séance, Joseph LINTANF